

POURQUOI ADHÉRER ?



TARIFS COMPÉTITIFS

La massification des volumes permet la mise en place de stratégies d'achat d'énergies afin de limiter le risque prix induit par la volatilité des marchés.



EXPERTISE DE PROXIMITÉ

La complexité des marchés d'énergie nécessite de sécuriser techniquement et juridiquement les procédures et les échanges avec les fournisseurs.



CONSEILS PERSONNALISÉS

Adaptés en fonction des spécificités de chaque membre (éligible TRVe, ...) et toujours dans l'intérêt du membre



UN OUTIL PERFORMANT

« e-Mage » est un espace multi-fournisseurs intégrant des services sur mesure : collecte des factures, alertes des dérives de consommation,...



SOUPLESSE

En tant qu'adhérent, vous pouvez ajouter des points de livraison en cours de marché.



SERVICE ASSOCIÉ

Vous disposez d'un interlocuteur dédié par fournisseur.



ÉNERGIES RENOUVELABLES

Possibilité de bénéficier d'une énergie décarbonée via le système des garanties d'origine.

À RETENIR

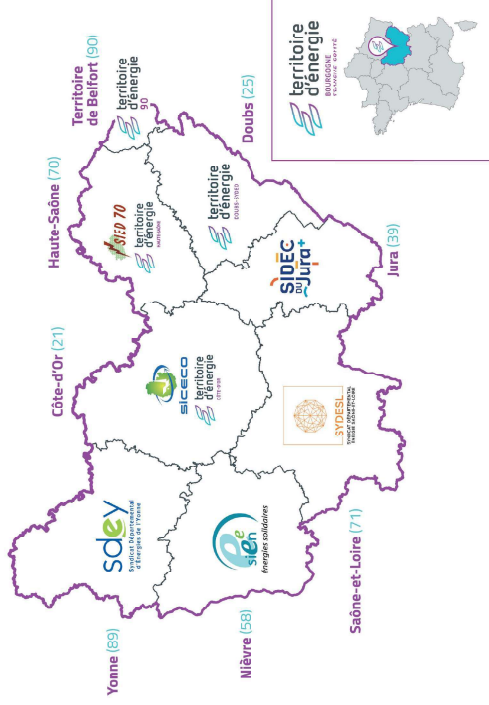
Une stratégie d'achat à la pointe
face à la volatilité des prix

Notre expertise nous permet d'acheter en plusieurs fois les volumes dans l'année.
C'est ce qu'on appelle l'**achat fractionné**.



CARTE DU GROUPEMENT

8 syndicats d'énergies de Bourgogne-Franche-Comté s'unissent pour apporter leurs compétences de manière indépendante et neutre



VOTRE INTERLOCUTEUR

GESTIONNAIRE POUR LE TERRITOIRE DE BELFORT

DU GROUPEMENT D'ACHAT BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ



Nabila OUBAÏD

Tél. 03.39.03.43.37

achat-energie@territoiredenergie90.fr

Territoire d'énergie 90

Service concession et achat d'énergies
1 avenue de la gare TGV - La Jonxion 1
90400 MEROUX-MOVAL

ACHAT GROUPÉ D'ÉNERGIES

Rejoignez
le groupement d'achat
des 8 syndicats d'énergie
de Bourgogne-Franche-Comté

MAÎTRISEZ
VOS FACTURES D'ÉNERGIES



Conception : Territoire d'énergie 90 - MAJ : septembre 2026



UN MARCHÉ OUVERT À LA CONCURRENCE

Les marchés de fourniture de gaz naturel et d'électricité sont libéralisés depuis 2007 pour tous les consommateurs. Chacun est libre de choisir ses fournisseurs d'énergie.

Le groupement d'achat, porté par les syndicats d'énergie vous dispense des procédures de mise en concurrence des fournisseurs.

Sont inclus : tous vos contrats d'électricité et de gaz naturel, qu'ils soient au tarif réglementé de vente (TRV) ou non.
Sont exclus : les contrats de propane, fuel et bois.

Contrats éligibles aux TRV en 2026 :

- **électricité** : ensemble des contrats pour les professionnels de moins de 10 salariés et avec un CA < à 2 millions d'euros.
- **gaz naturel** : aucun.

QUI SONT LES SYNDICATS D'ÉNERGIE ?

Ce sont des établissements publics constitués par les communes de leur département pour organiser le service public de la distribution d'électricité et de gaz.

Ils réalisent d'importants travaux sur les réseaux d'électricité, d'éclairage public et de télécommunication pour le compte de leurs communes adhérentes.

À NOTER
Retrouver toute l'actualité de TDE 90 sur : www.territoiredenergie90.fr.

QUI PEUT ADHÉRER ?

Les professionnels, dont le siège social est situé en Bourgogne Franche-Comté.

LES PERSONNES MORALES DE DROIT PUBLIC

- Communes
- Groupement de communes
- Autres collectivités
- CCAS..

LES PERSONNES MORALES DE DROIT PRIVÉ

- Bailleurs sociaux
- Établissements d'enseignement
- Établissements santé
- Maisons de retraites
- SEM
- Entreprises privées...

COÛT DE LA COTISATION

Se référer à l'article 16.1.1 de la convention constitutive.

Elle est fonction :

- de la consommation d'énergie en électricité et/ou en gaz naturel,
- de la durée d'utilisation du marché.

Consommation ≤ 100 MWh/an

Forfait.

Consommation > 100 MWh/an

Tarif dégressif en fonction des différentes tranches de consommation.

À SAVOIR

Des exonérations peuvent être possibles. Pour plus d'informations, nous vous invitons à contacter votre syndicat d'énergie.

ADHÉSION SUR NOTRE SITE :

www.territoiredenergie90.fr

> ADHÉSION AU GROUPEMENT

1 **Gaz** : avant le 30/06/2026

Électricité : avant le 28/02/2027

Délibération puis envoi des documents d'adhésion*.

> MISE EN CONCURRENCE

2 **Gaz** : été 2026 **Électricité** : printemps 2027

Consultation des fournisseurs et attribution des marchés de gaz naturel et électricité.

> ACHAT

3 **Gaz** : à partir de l'hiver 2026

Électricité : à partir de l'automne 2027

Acquisition des volumes de gaz naturel et d'électricité sur les marchés de gros.

> BASCULE DES CONTRATS

4 **Gaz** : janvier 2028 **Électricité** : janvier 2029

Validation* et transfert des contrats d'énergie auprès des fournisseurs retenus.

> EXÉCUTION

5 **Gaz** : du 01/01/2028 au 31/12/2030

Électricité : du 01/01/2029 au 31/12/2031

* à la charge de l'adhérent

LE GROUPEMENT AUJOURD'HUI, C'EST...

39 Marchés depuis 2014

2 219 Adhérents

850 GWh/an

46 000 Points de livraison